



Placements mondiaux

Sun Life

Techniques avancées de planification du revenu de retraite

Découvrir les besoins de base des Clients



Techniques avancées de planification du revenu de retraite :

Transferts de régimes 401(k) et planification transfrontalière de la retraite

Juin 2021

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS





ANIMATEUR

KIRK MCMILLAN

Vice-président régional,
ventes de produits de gestion
de patrimoine, Ontario



CONFÉRENCIER

JUSTIN EZEKIEL

CPA, CA, TEP

Directeur, planification fiscale
et successorale



CONFÉRENCIER

MICHAEL BROWN

CFA, MBA

Directeur, ventes de produits
de gestion de patrimoine

Techniques avancées de planification du revenu de retraite :

Transferts de régimes 401(k) et planification transfrontalière de la retraite

Juin 2021

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS



Placements mondiaux Sun Life

Quelques chiffres



- Nous travaillons avec des **gestionnaires institutionnels** pour offrir des mandats qui ne sont généralement pas offerts aux épargnants canadiens
- Actif géré¹ de Placements mondiaux Sun Life: **55,9 milliards de dollars**
- Actif géré² de la Sun Life: **Plus de 1,3 billion de dollars**
- Sun Life: Fait fructifier et protège l'épargne des Canadiens depuis 1865, soit **depuis plus de 155 ans**
- **Taille qui donne le pouvoir de fixer des prix** et une vaste portée mondiale
- Racines en assurance = Culture **solide en gestion du risque**

1Actif géré au 31 mars 2021. Comprend les affaires institutionnelles, les fonds communs de placement, les rentes à constitution immédiate, les CPG assurance et de fiducie, et les FPG Sun Life. Gestion d'actifs PMSL inc. agit comme sous-conseiller pour les mandats institutionnels. Ceux-ci sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, comme fonds distincts, par l'entremise des Régimes collectifs de retraite de la Sun Life. 2Source : Sun Life. Données au 31 mars 2021

Au programme

Situation fiscale du Client

Transfert du régime de retraite étranger d'un résident canadien

Transfert du régime de retraite d'un contribuable américain au Canada

Études de cas

Revoyons rapidement les étapes de la planification du revenu de retraite

Les étapes de la planification du revenu de retraite

1. Évaluer à quelle étape de la vie se trouvent les Clients
2. Déterminer leurs objectifs quant au style de vie et aux étapes de la vie
3. Déterminer leurs priorités et leurs objectifs financiers

EXPLORATION

4. Créer le revenu requis par l'étalement
5. S'assurer que les placements sont conformes au plan
6. Évaluer les répercussions sur leur valeur nette

EXÉCUTION

taux de retrait
marché
mortalité inflation

OPTIMISATION DE LA RETRAITE

santé succession
placements transfert
impôt longévité

Gestion des multiples dimensions du risque

LONGÉVITÉ | PLACEMENT | MARCHÉ | INFLATION | MORTALITÉ

Personnes transfrontalières

En 2018 :

- Plus d'un million de citoyens américains vivent au Canada et vice-versa
- Quelques raisons courantes de déménagement :
 - **Déménagement avec les parents, la famille**
 - **Études postsecondaires**
 - **Emploi**
 - **Préférence**

Révélation inattendue, mais courante, d'un Client... ***En fait, je suis né aux États-Unis.***

À quoi les Clients pensent-ils à l'approche de la retraite?

Questions fréquentes des Clients :	Risques dominants :	Dénominateur commun
« Puis-je atteindre mes objectifs de retraite en matière de style de vie? »	Longévité, retraits	Latitude
« Vais-je manquer d'argent à la retraite? »	Mortalité, longévité, santé, taux de retrait	
« Devrais-je reporter le versement de mes prestations gouvernementales? »	Mortalité, santé, longévité	
« Quelle stratégie de placement devrais-je adopter au cours de ma retraite? »	Marché, inflation, placements	
« Comment puis-je payer le moins d'impôt possible? »	Impôt, taux de retrait, taux de change	
« Devrais-je modifier mon plan successoral? »	Succession, santé, impôt	
« Comment puis-je simplifier les choses? »	« Cela dépend... »	

Questions transfrontalières courantes des Clients

- J'ai la double nationalité américaine et canadienne. À quelles obligations supplémentaires suis-je assujetti en matière de déclaration?
- Mon conjoint est citoyen américain. Comment devrions-nous investir?
- J'ai hérité de mes parents à l'étranger. Que dois-je faire?
- Comment puis-je optimiser ma retraite en tant que citoyen américain vivant au Canada?
- Je songe à prendre ma retraite aux États-Unis (ou à l'étranger). Quelles conséquences cela aura-t-il sur le plan fiscal?
- Si je décide de répudier ma citoyenneté américaine, quelles seront les conséquences?



Déterminer le statut fiscal d'un Client

Quelles conséquences cela a-t-il sur le transfert potentiel d'un régime de retraite étranger?

Justin Ezekiel, CPA, CA, TEP

Directeur, planification fiscale et successorale
Placements mondiaux Sun Life



Qui est un résident du Canada aux fins de l'impôt?

- **Liens importants de résidence avec le Canada**
 - Domicile au Canada, époux ou conjoint de fait au Canada, personnes à charge au Canada
- **Liens secondaires de résidence**
 - Biens personnels au Canada (meubles, voiture, véhicule de plaisance, etc.), liens sociaux (p. ex., affiliation à une association), liens économiques (p. ex., participation active dans une entreprise canadienne, cartes de crédit, comptes), assurance maladie, passeport, permis de conduire
- **Résident de fait**
 - Les résidents de fait du Canada sont assujettis à l'impôt canadien sur leurs revenus mondiaux
- **Résident réputé**
 - Personne « séjournant » au Canada pendant 183 jours ou plus au total au cours d'une année civile

Source : Canada.ca

Transfert du régime de retraite étranger d'un résident canadien dans un REER

L'alinéa 60j) de la Loi de l'impôt sur le revenu permet en pratique aux résidents du Canada au regard du fisc de liquider un régime de retraite à l'étranger et d'en transférer le produit dans un REER sans payer d'impôt (au Canada)

Source : Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)



Transfert du régime de retraite étranger d'un résident canadien dans un REER

Conditions à satisfaire pour se prévaloir du droit de transférer la prestation d'un régime de retraite étranger en vertu de l'alinéa 60j) :

1. La prestation du régime de retraite étranger doit être une « prestation de retraite ou de pension payable dans le cadre d'un régime de pension ». Selon l'ARC, ce n'est le cas que si :
 - a) **Un employeur ou ex-employeur doit cotiser** au régime et
 - b) Les cotisations visent à fournir à un employé des paiements périodiques à la retraite
2. La prestation ne peut pas faire « partie d'une série de paiements périodiques »; **ce doit être un montant forfaitaire**
3. La prestation doit être attribuable à des services rendus par le contribuable **alors qu'il n'était pas un résident du Canada**
4. Le contribuable **doit déclarer** le montant de la prestation du régime de retraite étranger à titre de revenu conformément au sous-alinéa 56(1)a) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*
5. Le contribuable doit **verser la prestation à son REER** dans les 60 jours qui suivent la fin de l'année durant laquelle il a reçu cette prestation
6. Le contribuable doit désigner la cotisation au REER comme étant un **transfert au terme du sous-alinéa 60j)i)** (*droits de cotisation non requis*)

Source : Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)

Transfert d'un régime de retraite étranger dans un REER

Virginia est âgée de 60 ans. Elle est rentrée d'Australie en Nouvelle-Écosse il y a deux ans

- Elle a laissé 100 000 \$ dans un régime de retraite d'employeur admissible (toutes les données sont en dollars canadiens)
- Virginia souhaite transférer les fonds au Canada, où elle compte prendre sa retraite dans cinq ans
- Revenu de source canadienne = **50 000 \$** (avant l'inclusion de la prestation du régime de retraite étranger de 100 000 \$)
- Virginia a droit à 100 000 \$, moins la retenue d'impôt des non-résidents de **15 000 \$**
- En supposant que le régime de retraite satisfait aux exigences prévues, Virginia reçoit **85 000 \$**
- Un montant de **100 000 \$** (le montant brut) est inclus dans son revenu canadien pour l'année
- Elle dépose **85 000 \$** dans son REER la même année civile et obtient un reçu au titre de l'alinéa 60j)
- Elle doit payer un impôt d'environ 15 900 \$ au Canada sur son revenu net de **65 000 \$**
- Le crédit pour impôt étranger (CIE) de **15 000 \$** permet de récupérer la quasi-totalité de l'impôt étranger

Transfert du régime 401(k) d'un contribuable non américain

Jim a 60 ans. Il a quitté les États-Unis pour s'installer en Ontario l'an dernier

- Il a laissé un régime 401(k) de **320 000 \$** aux États-Unis (toutes les données sont en dollars canadiens)
- Joe, qui n'est plus ni contribuable ni citoyen américain, souhaite transférer son régime 401(k) au Canada de manière efficace sur le plan fiscal
- Revenu de source canadienne = **130 000 \$** (avant l'inclusion du solde de 320 000 \$ du régime 401[k])

Il produit aux États-Unis un formulaire **W8-BEN** qui indique une retenue d'impôt de **15 %** (*ce taux peut varier*)

- L'impôt total exigible aux États-Unis est payé par voie de retenue à la source de **48 000 \$**
- Droits supplémentaires « exceptionnels » de cotisation à un REER pour 2021 = **320 000 \$**
 - Joe emprunte **35 000 \$** pour déposer **307 000 \$** dans son REER et obtient un reçu en vertu de l'alinéa 60j).
 - Revenu net canadien = 143 000 \$,
impôts exigibles (avant le CIE) = **48 000 \$**
 - CIE = **48 000 \$** (*impôt étranger intégralement recouvrable*)
 - **Et si la retenue d'impôt était de 30 %?**

D'après le taux d'imposition combiné (fédéral et de l'Ontario) des particuliers en 2021.

Transfert du régime 401(k) d'un contribuable non américain *(suite)*

Synthèse du transfert du régime de retraite de Jim :		
Opération	Régime de retraite étranger	REER
Retrait du régime 401(k)	320 000 \$	
Retenue d'impôt	(48 000 \$)	
Montant net transféré au REER		272 000 \$
Maximisation de la cotisation au REER <i>(impôt à payer au Canada = 48 000 \$)</i>		35 000 \$
Crédit pour impôt étranger <i>(remboursement approximatif = 37 600 \$*) Remboursement du prêt, etc.</i>	48 000 \$	
Solde du régime	nul	307 000 \$

**Impôt autrement exigible sur les revenus de source canadienne de 130 000 \$. Plus les revenus de source canadienne sont élevés, pourrait être meilleur est le résultat*

D'après le taux d'imposition combiné (fédéral et de l'Ontario) des particuliers en 2021.

Transfert du régime de retraite d'un contribuable américain

Quelles sont les principales différences?

Qui est un contribuable américain?

- **Un citoyen américain ou une personne qui détient une carte verte américaine valide**
 - Les États-Unis comptent parmi les deux seuls pays à imposer les expatriés
- Personne considérée comme un étranger résident (>183 jours par année civile)
- Répond aux critères du test de « présence substantielle » et n'a pas rempli le formulaire 8840
 - Formulaire 8840 de dispense « Closer Connection Exemption »
 - Présence substantielle d'après les trois dernières années
- Les citoyens américains doivent respecter toutes les obligations de déclaration de revenus et de renseignements aux États-Unis
 - Songer à la déclaration des sociétés étrangères de placement passif (formulaire 8621)
 - Application d'une convention ou non, p. ex., pour les **CELI**, *REEE*, *REEI*, *REER*, etc. (autres formulaires...)

Si le Client est un contribuable américain, il a intérêt à faire appel à un spécialiste en fiscalité transfrontalière!

Source : <https://www.irs.gov/>

Transfert du régime de retraite d'un contribuable américain

- Déménagement permanent au Canada
- Le montant forfaitaire est imposable aux États-Unis et au Canada lors du retrait
- Crédit pour impôt étranger (CIE) qui vient réduire l'impôt sur le revenu exigible au Canada

AUTEUR DU TRANSFERT <59 ANS ET DEMI
10 % de pénalité de retrait anticipé

Le résultat n'est pas nécessairement avantageux

Auteur du transfert >59 ans et demi et <72 ans
Aucune pénalité

Plus viable

CIE appliqué efficacement

Stratégie potentielle : Étalement du transfert sur quelques années

Source : <https://www.irs.gov/>

Répercussions du transfert du régime de retraite d'un contribuable américain

Joe est un citoyen américain âgé de 60 ans. Il a quitté les États-Unis pour s'installer en Ontario l'an dernier

- Il a laissé un régime IRA classique de 600 000 \$ aux États-Unis (toutes les données sont en dollars canadiens.)
- Né aux États-Unis (*c'est un contribuable américain*), il veut transférer son IRA au Canada de manière fiscalement judicieuse
- Revenu de source canadienne = **77 000 \$** (*avant l'inclusion du régime de 600 000 \$*)

Le montant total est imposable l'année du retrait aux États-Unis et au Canada

- L'impôt fédéral total à payer aux États-Unis est d'environ **186 400 \$**
- Droits supplémentaires « exceptionnels » de cotisation à un REER pour 2021 = 600 000 \$
 - Joe verse une cotisation de 600 000 \$ en pensant que l'incidence fiscale sera neutre
 - Effacement de l'impôt canadien correspondant au retrait de l'IRA
 - Mais le CIE total au Canada = **16 600 \$** (*en raison du moindre calcul*)
 - Impôt américain non récupéré = 170 000 \$!

D'après le taux d'imposition combiné (fédéral et de l'Ontario) des particuliers en 2021 au Canada; taux d'imposition fédéral seulement aux États-Unis.

Régimes de retraite courants aux États-Unis

Que souhaite transférer le Client?

Régimes 401(k), IRA et Roth IRA

Régime américain	Régime canadien le plus proche
401(k) classique et Safe Harbor • Pénalités pour retrait anticipé (10 % avant 59 ans et demi) • Cotisations « de rattrapage » après 50 ans • Plafond de 19 500 \$, plus cotisation de rattrapage de 6 500 \$ en 2021 • Le plafond de 2021 incluant les cotisations patronales correspond au moins élevé des montants suivants : 58 000 \$ ou 100 % de la rémunération de l'employé (jusqu'à concurrence de 64 500 \$ en incluant la cotisation de rattrapage)	RPA à cotisations déterminées • Report des droits de cotisation inutilisés • Le plafond correspond au moins élevé des montants suivants : • 18 % du revenu admissible • 29 210 \$ (plafond des CD de 2021)
IRA classique • Plafond de cotisation de 6 000 \$ en 2021 (pas de report des droits de cotisation) • Cotisations entièrement déductibles sous réserve des seuils de revenus • 7 000 \$ avant 50 ans; mêmes pénalités de retrait • Pas d'incidence sur les cotisations à un régime 401(k)	REER • Plafond de 27 830 \$ en 2021 • Les cotisations à un RPA réduisent les droits de cotisation à un REER • Retenue d'impôt sur les retraits ponctuels
ROTH IRA • Plafond de cotisation de 6 000 \$ en 2021 ou de 7 000 \$ avant 50 ans • Le plafond peut être visé par une mesure de récupération selon la situation fiscale et le revenu du ménage	CELI • Plafond de cotisation de 6 000 \$ en 2021 • Droits de cotisation combinés (souples) de 75 500 \$ • Aucune pénalité de retrait anticipé

Source : <https://www.irs.gov/>

Transfert d'un régime 401(k) sans incidence fiscale

- Les contribuables non américains jouissent normalement d'un traitement fiscal plus favorable
- Plus la valeur du régime de retraite américain est basse, plus le résultat pourrait être avantageux sur le plan fiscal
- Le participant du régime a plus de 59 ans et demi, mais moins de 72 ans
- Si le revenu de source canadienne est élevé l'année du transfert, le CIE est plus élevé
 - Le contribuable récupère une plus grande partie de l'impôt étranger exigible ou retenu (surtout si la retenue applicable est de 30 %)
- Une retenue à la source de 15 % est idéale, mais ce taux n'est pas garanti pour tous les contribuables non américains
 - Produire un formulaire W8-BEN et se renseigner sur le taux applicable
- Il ne s'agit pas seulement de s'assurer que le transfert a une incidence neutre sur le plan fiscal
 - Certaines institutions ne conservent pas les fonds des non-résidents
- Obtenir un reçu de cotisation à un REER auprès de l'institution cessionnaire au titre de l'alinéa 60j) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*
 - Songer aux liquidités disponibles pour maximiser la cotisation au REER
- Examiner les différentes options AVANT de déménager au Canada

Scénario hypothétique :

La double citoyenneté

La double citoyenneté

- Joanne est âgée de 62 ans. Elle a la double citoyenneté américaine et canadienne et vit actuellement à Langley, en Colombie-Britannique, avec son époux (Canadien)
 - Leurs deux enfants sont à Calgary
- Cela fait plus de 10 ans qu'elle ne vit plus aux États-Unis et elle songe à renoncer à sa citoyenneté américaine
- Elle travaille sous contrat comme ingénieure en logiciels (et gagne au Canada un revenu moyen de 80 000 \$ CA par an)
- Placements actuels aux États-Unis (Toutes les données sont en dollars canadiens)
- **401(k) : 200 000 \$**
 - **Roth IRA : 65 000 \$**
- Placements au Canada
 - **REER : 900 000 \$**
 - **CELI : 50 000 \$**
 - **Propriété locative : 600 000 \$**
- Elle songe aux options de transfert de ses placements au Canada, pour en simplifier la gestion à l'avenir

La double citoyenneté

- Pourquoi Joanne veut-elle simplifier les choses?
 - Aperçu des obligations de déclaration aux États-Unis :
 - Formulaire 1040 (déclaration de revenus des particuliers aux États-Unis)
 - Formulaires 3520/3520-A (déclaration des activités de fiducies étrangères des particuliers aux États-Unis)
 - Formulaire 8621 (déclaration des sociétés étrangères de placement passif)
 - Formulaire FinCEN 114 (déclaration de compte bancaire à l'étranger, valeur globale de plus de 10 000 \$ US)
 - Formulaire 8938 de l'IRS (actifs étrangers dont la valeur dépasse 200 000 \$ US à la fin de l'année, y compris dans un REER)
 - Risque de lourde pénalité en cas de non-conformité
- La Convention fiscale Canada–États-Unis s'applique-t-elle aux CELI?
- Autres options non enregistrées?
- Exemption relative au revenu tiré de l'étranger pour 2021 = 108 700 \$ US
 - Ne couvre que le revenu « gagné »

Source : <https://www.irs.gov/>

La double citoyenneté

Conséquences fiscales de la renonciation à la citoyenneté américaine?

- Pour éviter les conséquences fiscales défavorables, le contribuable ne peut pas être un « *expatrié couvert* » (EC)
- Les EC sont des particuliers qui répondent à l'un ou plusieurs des critères suivants :
 - Valeur nette $\geq$ 2 M\$ US à la date de l'expatriation;
 - Impôt sur le revenu exigible aux États-Unis de plus de 165 000 \$ US par an en moyenne durant les cinq années précédant celle de l'expatriation;
 - Non-respect des exigences de production des déclarations de revenus aux États-Unis au cours des cinq années précédant l'expatriation
- Deux catégories notables de personnes peuvent renoncer à leur citoyenneté sans s'inquiéter à propos de leurs actifs ou de l'impôt sur le revenu annuel moyen exigible aux États-Unis :
 1. Les personnes ayant acquis la double nationalité canadienne et américaine à la naissance, et
 2. Les personnes âgées de moins de 18 ans et demi
 - Personne payant des impôts à l'étranger (Canada) qui n'a pas passé plus de 10 des 15 dernières années aux États-Unis
- Quoi qu'il en soit, la personne doit être en règle à l'égard du fisc et ne pas avoir commis d'erreur dans ses déclarations
- Et si la maison de Joanne vaut plus de 2 M\$ US? Ou si son REER valait plus de 2 M\$ US?
- Il est essentiel de ne pas avoir le statut d'EC, mais il faut tenir compte de TOUS les avantages et les inconvénients de renoncer à sa citoyenneté

La double citoyenneté

Comment transférer les régimes de retraite?

- En règle générale, on peut transférer un régime Roth IRA immédiatement sans conséquences fiscales
 - Cela ne génère aucun droit de cotisation à un REER
- Le transfert du régime 401(k) peut se faire sur deux années d'imposition pour optimiser les CIE
- Si le revenu au Canada est de 80 000 \$ et la Cliente a 100 000 \$ à transférer à partir de son 401(k) :
 - Impôt fédéral exigible aux États-Unis = **17 790 \$**
 - **Impôt sur le revenu de source canadienne = 17 900 \$**
 - CIE estimé = **17 790 \$** = impôt sur le revenu américain
 - Recouvrement complet de l'impôt étranger
 - On suppose que la Cliente utilise la totalité de son droit de cotisation au REER « ponctuel » de 100 000 \$
 - Toutes les données sont en dollars canadiens
- Une fois le transfert effectué, la Cliente peut envisager de renoncer à sa citoyenneté

D'après le taux d'imposition combiné (fédéral et de la Colombie-Britannique) des particuliers en 2021 au Canada; taux d'imposition fédéral seulement aux États-Unis.

Points à retenir à propos de la double citoyenneté

- Quel est le taux d'imposition effectif d'une personne ayant la double citoyenneté qui vit au Canada?
- La personne qui a une double citoyenneté *peut*, dans certains cas, être avantagée par rapport à un citoyen non américain si son taux d'imposition effectif à l'étranger est bas
- L'étalement du transfert sur plusieurs années permet éventuellement de réduire davantage l'impôt.
 - La cotisation doit être jugée forfaitaire
- La combinaison du CIE et du droit de cotisation « ponctuel » au REER permet de réaliser une opération ayant une incidence neutre sur le plan fiscal
 - Le moment choisi pour cotiser au REER et réclamer le CIE est crucial
 - La stratégie ne fonctionne pas pour les cotisations à un REER de conjoint
- Il faut impérativement tenir compte de l'âge du Client et du nombre d'années qui le séparent de la retraite
 - Le montant des revenus de source canadienne exerce une influence déterminante selon le mode de calcul du CIE.
- **Songez au statut d'EC si le Client envisage de renoncer à sa citoyenneté américaine**
 - A-t-il produit ses déclarations aux États-Unis?
 - Il existe des programmes d'amnistie

Scénario hypothétique :

Les retraités migrants

Les retraités migrants

- Samuel (69 ans) et Betty (68 ans) sont des citoyens canadiens qui viennent de prendre leur retraite
- **Objectif :** Passer le plus de temps possible dans leur nouvelle propriété en Arizona chaque année
 - Idéalement, d'octobre à mars
- Actifs de retraite combinés (toutes les données sont en dollars canadiens) :
 - REER/CRI : 1,7 M\$
 - Placements non enregistrés : 1,5 M\$
 - Sam reçoit des prestations du RPC et de la SV; Betty attend d'avoir 70 ans pour percevoir les siennes.
 - Leur résidence principale est entièrement payée
 - Le logement qu'ils détiennent en copropriété aux États-Unis est évalué à 600 000 \$
- Quels sont les principaux éléments à prendre en considération sur le plan fiscal?

Les retraités migrants

- Quelles seraient les conséquences fiscales potentielles de la vente de leur résidence de vacances dans 15 à 20 ans?
 - Impôt retenu aux États-Unis pouvant atteindre 15 %. Cet impôt peut-être récupéré :
 - OPTION 1 – Production d’une déclaration de revenus aux États-Unis pour déclarer la vente et récupérer le solde disponible; le remboursement peut prendre jusqu’à **18 mois** selon la date à laquelle est vendue la propriété durant l’année d’imposition
 - OPTION 2 – **Production du formulaire 8288-B** – « Application for Exemption from Withholding » accompagné des pièces justificatives (dont les déclarations fiscales indiquant les revenus et dépenses de l’année précédente) au plus tard à la date de clôture de l’opération. Il faut normalement environ **90 jours** pour obtenir le remboursement
 - Taux des gains en capital à long terme et à court terme et CIE (taux d’inclusion de 100 % aux États-Unis)
- Et si l’un des deux Clients décédait plus tôt que prévu?
 - Homologation, droits de succession et accès proportionnel au crédit unifié (**11,7 M\$ US** en 2021 – changements à venir?)
- Les Clients veulent louer leur résidence de vacances pendant une partie de l’année?
 - Méthode 1 : **Impôt de 30 % retenu sur les loyers bruts**
 - Choix de produire le formulaire 1040-NR; production du formulaire W-8ECI
 - Déclaration du revenu net (ITIN requis)
- **Comparer le moment où est prélevé l’impôt au Canada et aux États-Unis et songer aux conséquences**

Source : <https://www.irs.gov/>

Qu'entend-on par « présence substantielle »?

Un particulier est considéré comme un étranger résidant aux États-Unis (et, par conséquent, un contribuable américain) s'il est physiquement présent aux États-Unis pendant :

- 1 Test le plus connu : 183 jours ou plus (cumulatifs) durant l'année civile en cours;
OU
- 2 Test des 183 jours **pondérés** – qui devient plus connu :
 - 31 jours ou plus (cumulatifs) durant l'année civile en cours; ET
 - 183 jours **pondérés** ou plus durant l'année civile en cours et les deux années civiles précédentes

Les jours pondérés sont calculés comme suit :

= 1 x année civile en cours + 1/3 x année civile précédente + 1/6 x deuxième année civile précédente

Reprenons l'exemple de Sam et Betty

Supposons que, depuis cinq ans, ils passent la période allant du 15 octobre au 30 mars aux États-Unis. Pour l'année d'imposition 2020, de quels éléments devraient-ils être conscients?

- | | | |
|--------------|---|------------|
| <div>1</div> | Présence aux États-Unis pendant 183 jours durant l'année civile | Non |
| <div>2</div> | Présence aux États-Unis pendant : <ul style="list-style-type: none">• 31 jours durant l'année civile; ET• 183 jours pondérés ou plus durant l'année civile en cours et les deux années civiles précédentes | Oui
Oui |

Jours pondérés en 2020 :

$168 \times 1 (2020) + 168 \times 1/3 (2019) + 168 \times 1/6 (2018) = 252 \text{ jours pondérés}$ –
soit plus de 183 jours pondérés

Ils répondent aux critères du test de présence substantielle et peuvent donc être considérés comme des étrangers résidant aux États-Unis.

Que devraient-ils faire?

Allègements des obligations visant les étrangers résidant aux États-Unis

Si un Client résident/citoyen canadien répond aux critères de l'un des deux tests de présence substantielle aux États-Unis, il a deux moyens potentiels de réduire son impôt exigible aux États-Unis

1. Exonération relative au lien de résidence

- Le Client n'a pas passé 183 jours ou plus (cumulatifs) aux États-Unis durant une année civile; et
- Il garde une résidence fiscale dans un autre pays avec lequel il a manifestement des liens plus étroits, comme il le confirme dans **le formulaire 8840 « Closer Connection Exception Statement for Aliens »**

2. Dispense en vertu de la Convention fiscale Canada–États-Unis

- Lorsqu'une personne a passé plus de 183 jours aux États-Unis au cours d'une année donnée

Sam et Betty n'ont pas passé 183 jours ou plus aux États-Unis en 2020; toutefois, comme ils y ont passé 252 jours pondérés de 2018 à 2020, ils devraient produire le formulaire 8840 « Closer Connection Exception Statement for Aliens »

Et s'ils étaient bloqués à cause des restrictions visant les voyages dans le contexte de la COVID-19?

Formulaire T1135 de Sam et Betty

- À remplir par les particuliers, les sociétés et les fiducies qui résident au Canada et qui possédaient à un moment ou un autre durant l'année des biens étrangers déterminés (BED) dont le coût total dépassait 100 000 \$ CA
- Sam et Betty possèdent aussi des actions étrangères d'une valeur approximative de 200 000 \$ CA
- La méthode de déclaration simplifiée ne peut être utilisée que si :
 - Le coût total des actifs étrangers est **supérieur à 100 000 \$ CA, mais inférieur à 250 000 \$ CA**
- Renseignements à fournir dans le formulaire T1135 pour la méthode détaillée :
 - Détails et emplacement de chaque BED détenu pendant l'année;
 - Coût maximum de chaque BED pendant l'année;
 - Coût des BED à la fin de l'année;
 - Revenu et gains (ou pertes) provenant des BED au cours de l'année
- Élément à considérer : Fonds commun de placement réglementé au Canada qui investit sur les marchés boursiers étrangers, pour simplifier la production du formulaire T1135

Points à retenir à propos des retraités migrants

- Veiller à ce qu'ils consignent le temps qu'ils passent aux États-Unis
- Le test de présence substantielle couvre les trois dernières années
- Le formulaire 8840 doit être produit sans tarder
 - Autrement, le Client peut être considéré comme un citoyen américain aux yeux du fisc (et les choses peuvent se compliquer)
- Produire un formulaire T1135 si le coût total des BED dépasse 100 000 \$ CA
 - Tenir compte du solde des placements étrangers aux États-Unis
- Songer au patrimoine aux États-Unis et au risque de double imposition
- **Demander conseil à un professionnel lors de l'achat d'un bien étranger!**

Accéder aux marchés mondiaux en évitant les pièges liés au formulaire T1135

Michael Brown, CFA, MBA

Directeur, ventes de produits
de gestion de patrimoine



MFS : Près d'un siècle d'expérience en gestion active

Depuis 1924

La MFS a un objectif unique :

Créer de la valeur à long terme en répartissant le capital de manière responsable

Cet objectif repose sur trois piliers :



Expertise collective

- Recherche intégrée
- Diversité et collaboration
- Mobilisation



Discipline à long terme

- Conviction et horizons à long terme
- Harmonisation des mesures incitatives
- Planification de la poursuite des affaires et de la relève



Gestion active du risque

- Culture de sensibilisation aux risques
- Compréhension des risques importants
- Gestion de la capacité

Fonds croissance américain MFS Sun Life

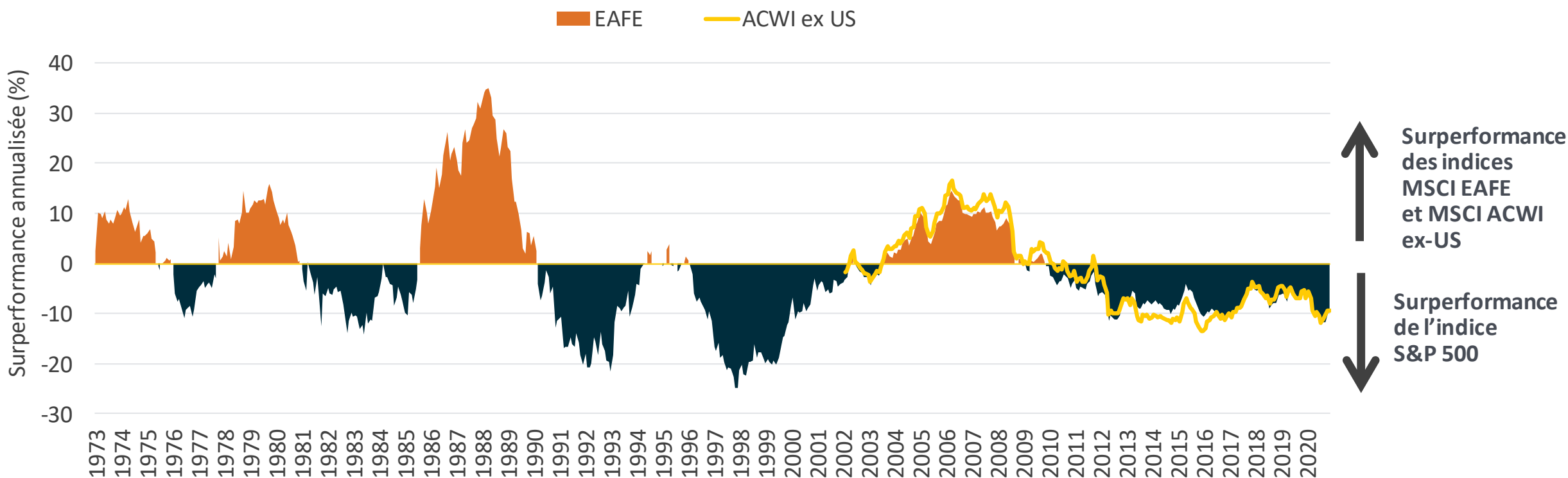
Cote d'ensemble Morningstar^{MD} ★★★★★

Rendement annualisé	CUM	1 AN	3 ANS	5 ANS	7 ANS	10 ANS	Depuis la création (1 ^{er} octobre 2010)
Fonds croissance américain MFS Sun Life, série F	-1,1 %	31,0 %	19,0 %	18,8 %	17,6 %	17,8 %	18,1 %
Indice Russell 1000 (\$ CA)	4,5 %	41,8 %	16,3 %	16,0 %	15,8 %	16,9 %	17,3 %
Moyenne de la catégorie des actions américaines	5,0 %	40,4 %	12,7 %	12,8 %	11,9 %	13,6 %	13,5 %
Classement et cote							
Cote Morningstar	—	—	★★★★★	★★★★★	—	★★★★★	—
Classement par quartile	4	4	1	1	1	1	1
Classement par centile	95	84	9	8	7	8	8
N ^{bre} de fonds dans la catégorie	1 790	1 703	1 362	1 008	661	358	335

Source : Morningstar Inc., données au 31 mars 2021. Les rendements se rapportant aux périodes supérieures à 1 an sont annualisés. Le classement et la cote de Morningstar consistent en une comparaison du rendement d'un fonds avec d'autres fonds d'une même catégorie et sont susceptibles de changer tous les mois. Les quartiles divisent les données en quatre segments égaux. Ils sont exprimés sous forme de rang (1, 2, 3 ou 4). Les centiles divisent les données en cent segments égaux. Ils sont exprimés sous forme de rang (1, 2, 3... 100). Pour en savoir plus sur le classement de Morningstar, veuillez vous reporter à la section Renseignements importants à la fin de cette présentation.

Les actions américaines et internationales dominant le marché à tour de rôle

Comparaison entre les indices MSCI EAFE et MSCI AC World ex-US et l'indice S&P 500
(rendement relatif en glissement sur 36 mois)



Source : Factset : indice S&P 500 (rendement global), indice MSCI EAFE (net), indice MSCI AC World ex-US (net). Données mensuelles du 31 janvier 1973 au 31 décembre 2020. Les rendements passés ne sont pas une garantie des rendements futurs. Il n'est pas possible d'investir dans un indice.

Fonds croissance mondial MFS Sun Life

Cote d'ensemble Morningstar^{MD} ★ ★ ★ ★ ★

Rendement annualisé	1 an	3 ans	5 ans	7 ans	10 ans
Fonds croissance mondial MFS Sun Life (série F)	35,95	15,65	15,51	14,12	14,22
Moyenne du groupe de pairs (catégorie Actions mondiales)	37,80	9,24	10,08	8,88	9,75
Indice MSCI All Country World (\$ CA)	36,52	11,13	12,56	11,45	11,98

Classement et cote					
Cote Morningstar	–	★ ★ ★ ★ ★	★ ★ ★ ★ ★	–	★ ★ ★ ★ ★
Classement par quartile	2	1	1	1	1
Classement par centile	49	8	7	7	7
Nombre de fonds classés	2 067	1 635	1 211	850	537

Source : Morningstar Inc., données au 31 mars 2021. Les rendements se rapportant aux périodes supérieures à 1 an sont annualisés. Le classement et la cote de Morningstar consistent en une comparaison du rendement d'un fonds avec d'autres fonds d'une même catégorie et sont susceptibles de changer tous les mois. Les quartiles divisent les données en quatre segments égaux. Ils sont exprimés sous forme de rang (1, 2, 3 ou 4). Les centiles divisent les données en cent segments égaux. Ils sont exprimés sous forme de rang (1, 2, 3... 100). Pour en savoir plus sur le classement de Morningstar, veuillez vous reporter à la section Renseignements importants à la fin de cette présentation.

Fonds occasions internationales MFS Sun Life

Cote d'ensemble Morningstar^{MD} ★★★★★

Rendement annualisé	CUM	1 AN	3 ANS	5 ANS	7 ANS	10 ANS	Depuis la création (1 ^{er} octobre 2010)
Fonds occasions internationales MFS Sun Life, série F	-0,1 %	25,8 %	9,4 %	11,3 %	9,7 %	9,6 %	9,5 %
Indice MSCI EAFE (\$ CA)	2,1 %	27,7 %	5,1 %	8,2 %	6,8 %	8,3 %	8,3 %
Moyenne de la catégorie des actions internationales	2,5 %	31,2 %	5,5 %	7,9 %	6,3 %	7,6 %	7,3 %
Classement et cote							
Cote Morningstar	—	—	★★★★★	★★★★★	—	★★★★★	
Classement par quartile	3	4	1	1	1	1	1
Classement par centile	75	72	12	8	9	13	13
N ^{bre} de fonds dans la catégorie	733	693	567	409	294	209	203

Source : Morningstar Inc., données au 31 mars 2021. Les rendements se rapportant aux périodes supérieures à 1 an sont annualisés. Le classement et la cote de Morningstar consistent en une comparaison du rendement d'un fonds avec d'autres fonds d'une même catégorie et sont susceptibles de changer tous les mois. Les quartiles divisent les données en quatre segments égaux. Ils sont exprimés sous forme de rang (1, 2, 3 ou 4). Les centiles divisent les données en cent segments égaux. Ils sont exprimés sous forme de rang (1, 2, 3... 100). Pour en savoir plus sur le classement de Morningstar, veuillez vous reporter à la section Renseignements importants à la fin de cette présentation.

Options fonds présentés sont offerts en:

	Fiducie	Catégorie de société	Série T	Solutions FPG Sun Life – série Succession	Solutions FPG Sun Life – série Placement
Fonds croissance américain MFS Sun Life	✓	✓	✓	✓	✓
Fonds croissance mondial MFS Sun Life	✓	✓	✓	✓	✓
Fonds occasions internationales MFS Sun Life	✓	✓	✓	✓	✓

Pourquoi Placement mondiaux Sun Life?

Nous gérons les multiples dimensions du risque

Besoins

✓	Épargne
✓	Croissance
✓	Protection
✓	Revenu de retraite
✓	Transfert de patrimoine à la génération suivante

Risques

Marché	Suis-je exposé à la volatilité du marché?
Rendement	Mes actifs sont-ils gérés efficacement?
Inflation	Mon épargne peut suivre le rythme de l'inflation?
Mortalité	Mes héritiers sont-ils protégés?
Longévité	Mon épargne s'épuisera-t-elle de mon vivant?

Notre ADN est unique

- Nous gérons l'accumulation et le décaissement
- Nous travaillons avec des gestionnaires institutionnels pour offrir des mandats qui ne sont généralement pas offerts aux épargnants canadiens

Fonds communs de placement

- Fonds de titres à revenu fixe
- Fonds de revenu diversifiés
- Fonds d'actions canadiennes, américaines, internationales, mondiales et des marchés émergents
- Fonds équilibrés et portefeuilles gérés
- Mandats privés de placement
- Catégories de société

Solutions de protection et de produits garantis de gestion de patrimoine

- Fonds distincts (FPG Sun Life)
- Rentes à constitution immédiate
- CPG assurance (rentes à provision cumulative)
- CPG de fiducie

Placements mondiaux Sun Life est un nom commercial de Gestion d'actifs PMSL inc., de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et de la Fiducie de la Financière Sun Life inc. Gestion d'actifs PMSL inc. est le gestionnaire des fonds communs de placement de la Sun Life, des Solutions gérées Granite Sun Life et des Mandats privés de placement Sun Life. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est l'émetteur des contrats d'assurance garantie, y compris des rentes à provision cumulative (CPG assurance), des rentes à constitution immédiate et des contrats individuels de rente à capital variable (FPG Sun Life). La Fiducie de la Financière Sun Life inc. est l'émetteur des CPG Max Sun Life et des certificats de placement garanti. Toute somme affectée à un fonds distinct est investie aux risques du propriétaire de contrat et sa valeur peut augmenter ou diminuer. © Gestion d'actifs PMSL inc., la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et leurs concédants de licence, 2021. Gestion d'actifs PMSL inc. et la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie sont membres du groupe Sun Life. Tous droits réservés.

Ressources disponibles

CONSEILLERS :

- Étude de cas – Techniques avancées de planification du revenu de retraite
- Facteurs pouvant influencer sur le revenu de retraite
- Tranches d'imposition et taux de retrait par province
- Conseils fiscaux pour traverser cette période difficile

INVESTISSEURS :

- Stratégie de réserve de liquidités
- Établir un FERR pour gérer le risque
- Pourquoi les fonds distincts coûtent-ils plus cher que les fonds de placement?
- Stratégie de revenu de retraite et de croissance
- La vie sociale, un élément clé de la santé des retraités

Renseignements importants

Les placements effectués dans des parts de série F ne donnent pas lieu à des courtages ni à des commissions de suivi. Toutefois, les placements dans les fonds communs de placement peuvent donner lieu à des frais de gestion et à d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant de faire un placement. Les investisseurs peuvent verser des honoraires pour compte à honoraires, lesquels sont négociés avec leur courtier inscrit et payés à ce dernier. Les taux de rendement indiqués correspondent aux rendements globaux composés annuels historiques qui prennent en compte les variations de la valeur des titres et le réinvestissement de toutes les distributions, mais ne prennent pas en compte les commissions d'achat et de rachat, les frais de placement ni les autres frais optionnels ou l'impôt sur le revenu payable par un porteur de titres, frais qui auraient eu pour effet de réduire le rendement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement antérieur ne constitue pas une indication de leur rendement futur.

Les renseignements et les opinions contenus dans cette présentation sont destinés aux conseillers et proviennent de sources jugées fiables, mais aucune garantie expresse ou implicite n'est donnée quant à leur caractère opportun, à leur exactitude ou à leur exhaustivité. Gestion d'actifs PMSL inc. se dégage de toute responsabilité liée aux pertes que peuvent entraîner les stratégies abordées ici. Les points de vue contenus dans la présentation et les commentaires formulés par Gestion d'actifs PMSL inc. peuvent changer sans préavis et sont présentés de bonne foi sans responsabilité légale. La présentation ne doit en aucun cas tenir lieu de conseils particuliers d'ordre financier, fiscal, juridique ou comptable ni en matière d'assurance et de placement. Elle ne doit pas être considérée comme une source d'information à cet égard et ne constitue pas une offre d'achat ou de vente de valeurs mobilières.

Cette présentation ne remplace pas les conseils ou services professionnels. Les scénarios traités sont hypothétiques et fournis à titre indicatif seulement. Ils tiennent compte de certains facteurs pertinents ou appliquent certaines hypothèses pour tirer des conclusions considérées comme appropriées dans la situation, mais ne visent pas à représenter des scénarios personnels de Clients réels du conseiller. Avant de prendre une décision ou de passer à l'action, le conseiller doit effectuer un examen approfondi de la situation particulière du Client. La situation de chaque Client du point de vue du revenu et de l'impôt est unique et pourrait comporter des aspects dont la complexité dépasse la portée de l'information indiquée dans cette présentation.

Cette présentation peut contenir des énoncés prospectifs sur l'économie et les marchés, leur rendement futur, leurs stratégies ou perspectives. Les énoncés prospectifs ne garantissent pas les rendements futurs. Ils sont de nature spéculative et aucune décision ne doit être prise sur la foi de ces derniers. Ils sont soumis à des incertitudes et à des risques intrinsèques concernant les facteurs économiques en général, de sorte que les prévisions, les projections et les autres énoncés prospectifs pourraient ne pas se matérialiser. Vous ne devez pas vous fier indûment à ces énoncés, puisque les événements et les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux qui sont indiqués ou prévus dans les énoncés prospectifs, en raison d'un certain nombre de facteurs importants. Les points de vue exprimés sur des sociétés, des titres, des industries ou des secteurs de marché particuliers ne doivent pas être considérés comme une indication d'intention de négociation à l'égard de tout fonds commun de placement géré par Gestion d'actifs PMSL inc. Ils ne doivent pas être considérés comme un conseil en placement ni une recommandation d'achat ou de vente. Nous vous recommandons d'examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs, avant de prendre toute décision de placement.

MFS Investment Management et MFS font référence à la MFS Gestion de placements Canada limitée et à la MFS Institutional Advisors, Inc. La MFS Gestion de placements Canada limitée et la MFS Institutional Advisors, Inc. ont conclu une convention de sous-conseillers. Puisque la MFS exerce ses activités à l'extérieur du Canada, les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières ne peuvent pas obliger les membres de son équipe de gestion de placements à être inscrits au Canada. La MFS fournit des services de placement aux termes de dispenses prévues par la loi ou par la réglementation, selon le cas.

Placements mondiaux Sun Life est un nom commercial de Gestion d'actifs PMSL inc., de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et de la Fiducie de la Financière Sun Life inc.

Gestion d'actifs PMSL inc. est le gestionnaire des fonds communs de placement de la Sun Life, des Solutions gérées Granite Sun Life et des Mandats privés de placement Sun Life. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est l'émetteur des contrats d'assurance garantie, y compris des rentes à provision cumulative (CPG assurance), des rentes à constitution immédiate et des contrats individuels de rente à capital variable (FPG Sun Life).

© Gestion d'actifs PMSL inc., la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et leurs concédants de licence, 2021. Gestion d'actifs PMSL inc., la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et la MFS sont membres du groupe Sun Life. Tous droits réservés.

Renseignements importants – Morningstar

Morningstar est une société indépendante qui rassemble les fonds ayant des objectifs de placement généralement comparables aux fins de comparaison et de classification selon des données historiques.

Cote Morningstar

La cote Morningstar^{MC}, ou « cote Étoiles », attribuée aux fonds est établie pour les produits gérés (fonds communs de placement, rentes à capital variable, sous-comptes de contrats d'assurance-vie à capital variable, fonds négociés en Bourse, fonds à capital fixe et comptes distincts) qui existent depuis au moins 3 ans. Les fonds négociés en Bourse et les fonds communs de placement ouverts sont considérés comme une seule et même catégorie de produits aux fins de comparaison. La cote se calcule à partir d'une mesure Morningstar de rendement ajusté au risque qui tient compte de la variation de rendement excédentaire mensuel d'un produit géré, ce qui met davantage l'accent sur les variations à la baisse et récompense la constance du rendement. Les premiers 10 % des produits de chacune des catégories reçoivent 5 étoiles, les 22,5 % suivants 4 étoiles, les 35 % suivants 3 étoiles, les 22,5 % suivants 2 étoiles et les derniers 10 %, 1 étoile. La cote d'ensemble Morningstar d'un produit géré découle de la moyenne pondérée des données de rendement associées à ses cotes Morningstar sur des périodes de 3, 5 et 10 ans (s'il y a lieu). Les pondérations sont les suivantes : 100 % pour une cote sur 3 ans pour 36 à 59 mois de rendements totaux, 60 % pour une cote sur 5 ans/40 % pour une cote sur 3 ans pour 60 à 119 mois de rendements totaux et 50 % pour une cote sur 10 ans/30 % pour une cote sur 5 ans/20 % pour une cote sur 3 ans pour 120 mois ou plus de rendements totaux. Bien que la formule de calcul de la cote d'ensemble sur 10 ans semble accorder le plus de poids à la période de 10 ans, la période de 3 ans la plus récente est celle qui a le plus de répercussions, car elle est comprise dans les trois périodes de calcul.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.morningstar.ca.

Classement par quartile de Morningstar

Les quartiles divisent les données en quatre groupes de taille égale. Exprimée en termes de rang (1, 2, 3 ou 4), la mesure du quartile vous indique quel genre de performance un fonds a connu comparativement à tous les autres fonds de sa catégorie. Les groupes de pairs sont définis de façon que les fonds communs de placement ne soient comparés qu'à d'autres fonds communs de placement de la même catégorie, et que les fonds distincts ne soient comparés qu'à d'autres fonds distincts de la même catégorie. Les premiers 25 % des fonds (ceux qui ont enregistré les meilleurs rendements) composent le premier quartile, les prochains 25 % des fonds représentent le deuxième quartile, et le groupe suivant représente le troisième quartile. Les fonds se retrouvant parmi les 25 % ayant enregistré les pires rendements sont dans le quatrième quartile. Le point auquel la moitié des fonds ont affiché une meilleure performance et l'autre moitié obtenu de moins bons rendements s'appelle la médiane.

Classement par centile de Morningstar

Ce classement Morningstar est le classement du centile de rendement total dans chaque catégorie Morningstar. Le rang centile le plus élevé (ou le plus favorable) est zéro et le rang centile le plus bas (ou le moins favorable) est 100. Les rangs historiques du centile sont basés sur une représentation instantanée d'un fonds au moment du calcul.

©Morningstar Research Inc., 2021. Tous droits réservés. Les renseignements contenus dans le présent document sont la propriété de Morningstar et/ou de ses fournisseurs de contenu; ne peuvent être reproduits ni distribués; et sont fournis sans garantie quant à leur exactitude, exhaustivité ou à-propos. Ni Morningstar ni ses fournisseurs de contenu ne peuvent être tenus responsables des dommages ou pertes découlant de l'utilisation de ces renseignements. Les rendements passés ne sont pas une garantie des rendements futurs.

Autres commentaires de Placements mondiaux Sun Life

SITE DE RESSOURCES POUR LA
PLANIFICATION AVANCÉE DU REVENU D
E RETRAITE

placementsmondiauxsunlife.com/TAPRR



LINKEDIN

search: **Sun Life Global Investments**



TWITTER

@SLGI_Canada



YOUTUBE

youtube.com/SunLifeGlobalInvest